

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71 portant expulsion des Miliciens licenciés par mesure disciplinaire

n° 71

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 janvier 1945

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro
1 janvier 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'honneur.

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération nationale, ensemble l'ordonnance du 3 juin 1944

Vule décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Vul'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des miliciens, militaires et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vul'arrêté n° 105 du 3 février 1943, modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944 réorganisant la Milice indigène en C.F.S.

Vula decision n° 69 du 30 janvier 1945, portant licenciement par mesure disciplinaire du Milicien de 2 classe ABDI YOUSSEUF, Mle 1.497.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Est expulsé du territoire de la Cote Française des Somalis et Dépendances. l'ex-Milicien de 2e classe : ABDI YOUSSEUF, mle 1.497 Somali, Gadaboursi, Abdou Moussé. Moussé Fehe (sujet anglais). Né vers 1924. à Boutame. Somaliland, fils de Yousseuf Hersi et de Aïcha Mohamed, domiciliés à Bourama. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué et publié partout où besoin sera.

J. CHALVET.